

BVGer E-6263/2017 vom 20. November 2017

Bundesverwaltungsgericht, 2017-11-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-6263_2017

FR: TAF E-6263/2017 du 20 novembre 2017

IT: TAF E-6263/2017 del 20 novembre 2017

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

La demande de restitution de délai est irrecevable.

E. 2

Le recours est irrecevable.

E. 3

La demande d'assistance judiciaire totale est rejetée.

E. 4

Les frais de procédure, d'un montant de 500 francs, sont mis à la charge des recourants. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès la réception du présent arrêt.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au mandataire des recourants, au SEM, et à l'autorité cantonale compétente. Le président du collège : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.